

CIRCULAIRE 2006 - 4 -DRI

Paris, le 29/09/2006

Objet : nouveau logo du Cicas

Madame, Monsieur le directeur,

Les Cicas ont été créés en 1971, notamment en raison d'un besoin de coordination de l'action sociale de terrain.

Même si une telle coordination demeure d'actualité, les Cicas constatent une baisse continue de leur rôle en ce domaine en raison d'une meilleure connaissance par les retraités de leur Institution de retraite complémentaire et de son action sociale.

Simultanément, la forte croissance de charges administratives liées au départ à la retraite des classes nombreuses d'après-guerre a mené à tirer les conséquences de l'évolution de la demande des visiteurs des Cicas.

C'est pourquoi les instances de l'Arrco ont retenu de modifier le déroulé du sigle Cicas : le Centre d'Information et de Coordination de l'Action Sociale devient désormais le **Centre d'Information Conseil et Accueil des Salariés**.

Cette adaptation de sigle ne modifie aucune des missions confiées aux Cicas mais les clarifie vis-à-vis de ses publics avec une activité essentiellement concentrée sur le passage à la retraite ou sa préparation dans le cadre de processus de pré-liquidation.

L'activité sociale demeure toutefois dans la fonction d'accueil et d'information des retraités.

A cette occasion, il devenait également nécessaire de doter les Cicas d'une nouvelle identité visuelle, ses missions s'étendant à la fois aux régimes Agirc et Arrco.

Le nouveau logo des Cicas est fondé sur le concept de projection, le rôle premier des Centres d'Information Conseil et Accueil des Salariés étant d'informer et d'éclairer les futurs retraités sur leurs droits.

C'est une représentation ouverte sur l'avenir par opposition aux représentations teintées d'inquiétude sur le passage à la retraite.

Les deux visages du logo type peuvent permettre à chacun de s'identifier.

Ils peuvent en effet représenter la même personne aujourd'hui et demain, ou le participant et le conseiller retraite-Cicas.

Leur profil est de sexe indéterminable afin que chacun puisse s'y reconnaître.

Enfin la nouvelle identité continue de faire référence à la retraite complémentaire et aux fédérations, au travers de toutes les applications : les couleurs AGIRC et ARRCO en particulier sont les couleurs de base de ce nouveau logo.

Vous recevrez prochainement la nouvelle charte graphique des Cicas ainsi qu'un CD-ROM qui sera adressé à chacun des acteurs concourant à la diffusion de l'image des Cicas : Responsables chargés de la gestion des Cicas au niveau des institutions, Responsables des Cicas et des Plates-formes téléphoniques, Responsables de la communication au sein des institutions.

Nous recommandons désormais d'utiliser le nouveau développé et la nouvelle identité visuelle sur les supports de communication et tout particulièrement le papier à lettre.

Vous trouverez ci-joint en annexe les versions couleur et noir & blanc du logo Cicas.

En ce qui concerne les façades des sièges des Cicas, il conviendra de renouveler progressivement les anciens visuels et déroulés du sigle en privilégiant la nouvelle identité lors d'un déménagement de locaux. Pour les Cicas qui ne sont pas amenés à changer de locaux dans les temps prochains, les modifications sont à budgéter et à planifier sur une durée maximum de 3 ans.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur général



cicas

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE



cicas

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE